

# DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

## ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 18 février au lundi 4 mars 2013

***ENQUETE PARCELLAIRE RELATIVE AU PROJET DE  
DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 357***

COMMUNES DE SAINT-CALAIS,

MONTAILLE ET CONFLANS-SUR-ANILLE

demande du Président du Conseil Général de la Sarthe

## **RAPPORT et CONCLUSIONS**

**Arrêté préfectoral n° 2013022 - 0002**

### commission d'enquête

Président : Jean FOUQUET

Membres : Michel HERFRAY

Catherine PAPIN

Suppléant : Benoît DEBOSQUE

Département de la SARTHE

Communes de SAINT-CALAIS, MONTAILLE et CONFLANS-SUR-ANILLE

**ENQUETE PARCELLAIRE RELATIVE AU PROJET DE  
DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 357**

## SOMMAIRE:

### **A - RAPPORT DE LA COMMISSION D' ENQUÊTE**

1	Objet de l'enquête	page : 4
2	Composition du dossier	page : 5
3	Cadre juridique	page : 5
4	Organisation de l'enquête	page : 6
5	Etude du dossier	page : 7
6	Réunions préalables à l'enquête	page : 7
7	Visite des lieux	page : 8
8	Contrôle du dossier, de l'affichage, et de la publicité	page : 9
9	Permanences	page : 11
10	Chronologie du déroulement de l'enquête et des différents déplacements effectués	page : 16
11	Observations écrites et courriers	page : 17

### **B - CONCLUSIONS ET AVIS DE LA COMMISSION D' ENQUÊTE**

Synthèse des observations	page :22
Avis de la commission d' enquête	page: 23

### **ANNEXES**

page: 25

- A1 : avis d'enquête
- A2 : parution presse Ouest-France
- A3 : certificat d'affichage SAINT-CALAIS
- A4 : affiche
- A5 : emplacement de l'affichage
- A6 : emplacement de la déviation
- A7 : notification aux propriétaires
- A8 : liste alphabétique des propriétaires

# DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

## ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 18 février au lundi 4 mars 2013

***ENQUETE PARCELLAIRE RELATIVE AU PROJET DE  
DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 357***

COMMUNES DE SAINT-CALAIS,

MONTAILLE ET CONFLANS-SUR-ANILLE

demande du Président du Conseil Général de la Sarthe

## **RAPPORT de la commission d'enquête**

**Arrêté préfectoral n° 2013022 - 0002**

# **ENQUETE PARCELLAIRE RELATIVE AU PROJET DE DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 357**

L'aménagement de la déviation de SAINT-CALAIS consiste en la création d'une nouvelle infrastructure routière de 4 km permettant de dévier la RD 357 au droit de l'agglomération par le nord.

Son principal objectif est de dévier la RD 357 de l'agglomération de SAINT -CALAIS dont la traversée n'est plus adaptée aux trafics actuels et futurs.

Elle permet d'apporter une meilleure qualité de vie aux riverains et plus de sécurité aux piétons le long de l'actuelle RD 357 dans sa partie « agglomération ».

Cette déviation était demandée depuis de nombreuses années par la population.

Cette enquête fait suite à la déclaration d'utilité publique qui a été notifiée le 24 janvier 2012 par arrêté préfectoral.

## **1. OBJET DE L' ENQUÊTE**

C'est une enquête parcellaire relative au projet de la déviation sur le territoire des communes de SAINT-CALAIS, MONTAILLE et CONFLANS-SUR-ANILLE

Elle a pour objet :

- de définir exactement l'emprise des terrains à acquérir par le département en conformité avec le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.
- d'obtenir les observations des propriétaires concernés sur la définition de cette emprise par rapport aux caractéristiques générales du projet.
- de recueillir tous les renseignements destinés aux transferts de propriété.

Le présent dossier est établi à partir des dossiers d'avant projet relatifs à la déviation de la RD 357 au droit de la commune de SAINT-CALAIS qui a été établi en août 2009 et du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique établi en juillet 2010 ainsi que du projet définitif en août 2012.

Cette enquête fait suite à l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 24 janvier 2012.

## **2. COMPOSITION DU DOSSIER**

Un dossier a été mis à la disposition du public dans les mairies des communes de SAINT-CALAIS, MONTAILLE et CONFLANS-SUR-ANILLE où se sont tenues les permanences.

Les pièces du dossier sont les suivantes :

- une notice explicative
- un plan de situation à l'échelle 1/25000
- six planches de plan parcellaire à l'échelle 1/000
- un état parcellaire de la commune de SAINT-CALAIS
- un état parcellaire de la commune de MONTAILLE
- un état parcellaire de la commune de CONFLANS-SUR-ANILLE
- un plan de désenclavement à l'échelle 1/10000

Compléments au dossier :

- l'arrêté préfectoral n° 2013-0002 du 22 janvier 2013 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique
- un registre d'enquête

Ces pièces sont des documents originaux visés par les commissaires enquêteurs.

## **3. CADRE JURIDIQUE**

Les textes de référence sont les suivants :

- le code de l'expropriation notamment les articles L 11-8 et R 11-19 à R 11-31 relatifs à l'arrêté de cessibilité
- l'arrêté préfectoral n° 2012010-0002 du 24 janvier 2012 déclarant d'utilité publique le tracé et les travaux nécessaires à la réalisation de la déviation de la route départementale numéro 357
- la demande du Président du Conseil Général de la Sarthe

Jurisprudence.

#### Notification du dépôt du dossier à la mairie :

La notification a seulement pour objet d'indiquer aux propriétaires qu'ils peuvent consulter le dossier d'enquête parcellaire en mairie. Elle n'a pas pour objet, en revanche, de leur adresser copie des différentes pièces qui constituent le dossier (CAA Paris, 28 mars 2000, n° 96PA0448, Indivision Zeghoudi).

Dispense de la notification – L'article R. 11-30 du Code de l'expropriation prévoit que, lorsque dans une commune tous les propriétaires sont connus dès le début de la procédure, le préfet peut, pour cette commune, dispenser l'expropriant du dépôt du dossier. Dans cette hypothèse, un extrait du plan parcellaire est joint à la notification individuelle et les intéressés font directement connaître leurs observations au commissaire-enquêteur.

## **4. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE**

#### Arrêté de Monsieur le Préfet de la Sarthe.

Par arrêté n° 2013022-0002 du 22 janvier 2013, Monsieur le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture de l'enquête parcellaire publique relative au projet de déviation de la route départementale RD 357.

#### Désignation des membres de la commission d'enquête.

Président : Monsieur Jean FOUQUET

membres : Monsieur Michel HERFRAY  
Madame Catherine PAPIN

suppléant : Monsieur Benoît DEBOSQUE

#### Dates et durée de l'enquête.

L'enquête s'est déroulée du lundi 18 février 2013 au lundi 4 mars 2013 inclus pour une durée de 15 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête était à la mairie de SAINT-CALAIS avec des permanences dans les mairies de MONTAILLE et CONFLANS-SUR-ANILLE.

#### Dates, lieux et horaires des permanences.

Les commissaires enquêteurs ont tenu les permanences prévues en accord avec les services de la Préfecture de la Sarthe (direction des relations avec les collectivités locales -bureau de l'utilité publique).

A savoir :

mairie de SAINT-CALAIS :

- lundi 18 février 2013 de 9 h à 12 h

- jeudi 21 février 2013 de 9 h à 12 h
- samedi 23 février 2013 de 9 h à 12 h
- jeudi 28 février 2013 de 9 h à 12 h
- lundi 4 mars 2013 de 14 h 45 à 17 h 45

mairie de MONTAILLE :

- lundi 18 février 2013 de 9 h à 12 h
- lundi 4 mars 2013 de 14 h 45 à 17 h 45

mairie de CONFLANS-SUR-ANILLE :

- lundi 18 février 2013 de 9 h à 12 h
- lundi 4 mars 2013 de 14 h 45 à 17 h 45

## 5. ÉTUDE DU DOSSIER

Les membres de la commission d'enquête ont étudié, à leur domicile, le dossier fourni par les services du Bureau d'Utilité Publique de la Préfecture.

Ils ont éprouvé le besoin d'un complément d'informations.

Après contact avec Mme DERRE (négociatrice du bureau acquisitions foncières) une réunion a été organisée dans les locaux du service des infrastructures routières du Conseil Général, avenue Mendès France au Mans.

Une visite des lieux a été également programmée.

## 6. RÉUNIONS PRÉALABLES A L'ENQUÊTE

Réunions avec les autorités administratives :

**Le mercredi 6 février à 10h**, les membres de la commission d'enquête ont rencontré dans les bureaux du Conseil Général, les responsables du Service Infrastructures Routières pour une information sur les buts de l'enquête parcellaire.

Étaient présents à cette réunion :

Conseil Général :

M. Etienne CORBEAU : chef du Service Infrastructures Routières

M. Christian GROSBOIS : chef du Bureau Etudes Infrastructures

Mme Stéphanie BRUNG : chef du Bureau Acquisitions Foncières

Mme Véronique DERRE : négociatrice du Bureau Acquisitions Foncières

Commission d'enquête:

M. Jean FOUQUET: Président de la commission

M. Michel HERFRAY: Membre de la commission

Mme Catherine PAPIN : Membre de la commission

M. Benoît DEBOSQUE : Membre suppléant de la commission

Des plans et des documents ont été remis aux membres de la commission pour leur information personnelle afin qu'ils puissent avoir une vision globale du tracé de cette déviation.

Des informations sur les travaux en cours leur ont été données :

- le giratoire de la Pocherie sur la RD 357 EST est en cours
- en projet, le rétablissement de la route de VALENNES (RD 210) vers RAHAY (RD135) (1er barreau) ; le chemin rural existant sera refait aux normes départementales.

- en projet : le pont sur la route de MONTAILLE, le rétablissement du barreau T1e et T1d

L'étude du tracé a été précisée :

- route de MONTAILLE (carrefour près de CONFLANS-SUR-ANILLE), il n'y a pas d'acquisitions, c'est une déviation du GR 235 par le nouveau chemin de randonnée

- deux réserves foncières sont prévues (les Monceaux de 16 ha, la Montcharrière de 7 ha)

- le grand Plessis sera raccordé à la Chasselouvière.

- une voie est prévue pour la déchetterie.

La mise en service de la déviation serait prévue pour 2017.

Sur la commune de SAINT-CALAIS un bien n'a plus de propriétaire connu (bien sans maître) ; un porté à connaissance sera fait.

Notification aux propriétaires :

- un avis avec accusé de réception a été transmis à chaque propriétaire avec une demande de renseignements.

- une liste récapitulative a été établie et transmise aux commissaires enquêteurs. Chaque propriétaire a été informé (indivision comprise).

- une copie du courrier-type envoyé à chaque propriétaire a été remise aux membres de la commission.

## 7. VISITE DES LIEUX

Le mercredi 6 février 2013, après un repas de travail, les participants à la réunion de la matinée ont fait la visite des lieux ainsi que le contrôle de l'affichage.

La Chasselouvière : début de la déviation

- vu le tracé pour l'accès à la déchetterie.

- vu l'exploitation du Grand Plessis qui sera raccordé à la Chasselouvière.

- vu la réserve foncière de la Montcharrière (7 ha). Une discussion importante a eu lieu quant à la relation exploitant-propriétaire pour l'attribution de terrains de cette réserve foncière.

- vu le chemin creux des Brideries qui sera restauré. Une haie importante serait à conserver.



- vu la zone humide qui sera restaurée sur la route de CONFLANS-SUR-ANILLE au bout du lac.
- vu au bout du lac l'emplacement de la future route de MONTAILLE qui sera légèrement déviée et qui passera sous le pont.
- vu l'emplacement du futur rond point de CONFLANS-SUR-ANILLE au nord du tracé de la déviation.
- vu la zone artisanale de Montfrelon. La cuve à fuel, la station service, les vestiaires seront détruits. La ligne électrique sera à déplacer. Une carrière est proche, il serait souhaitable de faire sortir les camions au rond point supérieur pour des raisons de sécurité.

En contrebas sera le bassin de rétention des eaux de la voirie.

- vu la seconde réserve foncière : les Monceaux (16 ha).
- vu un chemin de désenclavement en partie inexistant. Des acquisitions seront à faire.
- vu une voie à élargir qui mènera à la zone de dépôt de terre.
- vu, en projet, le rétablissement de la route de VALENNES (RD 210) vers RAHAY (RD135) (1er barreau) ; le chemin rural existant sera refait aux normes départementales.
- vu, du pont, puis sur place, le giratoire de la Pocherie en travaux sur la RD 357.

Après un passage sur le pont desservant le Lycée, retour au Mans vers la RD 357 par la déviation actuelle via le carrefour dangereux (avec feux) et le centre ville.

A la fin de cette visite des lieux, les commissaires enquêteurs se sont réunis dans les bureaux du service des infrastructures routières pour mettre en commun leurs informations et impressions reçues et finaliser ce compte rendu.

## **8. CONTRÔLES DU DOSSIER, DE L'AFFICHAGE ET DE LA PUBLICITÉ**

### **□ AFFICHAGE**

#### **Sur le site de la déviation :**

Treize affiches de format A2 de couleur jaune, très visibles de par leur grandeur et leur emplacement étaient positionnées en divers endroits sur le site (voir plan de situation en annexe).

De nombreuses photos ont été prises pendant la visite.

#### **Dans les mairies :**

##### **SAINT-CALAIS :**

- porte principale de la mairie

- affichage sur le panneau Urbanisme
- information pour le bien sans maître
- dans le couloir d'entrée près du plan de la déviation
- panneau extérieur (entrée PMR)
- panneau extérieur rue Charles Garnier
- panneau (informations municipales) place de l'Hôtel de Ville

**MONTAILLE :**

- intérieur de la mairie
- panneau d'affichage extérieur

**CONFLANS-SUR-ANILLE :**

- intérieur de la mairie
- panneau d'affichage extérieur
- panneau d'affichage rue St-Maurice (RD 98)

□ **PARAPHE DES DOSSIERS ET DES REGISTRES**

**SAINT-CALAIS**

**Le 7 février 2013** le président de la commission d'enquête a paraphé le dossier et le registre d'enquête qui a été signé par le maire.

**MONTAILLE**

**Le 8 février 2013** le président de la commission d'enquête a paraphé le dossier et le registre d'enquête qui a été signé par le maire.

**CONFLANS-SUR-ANILLE**

**Le 7 février 2013** le président de la commission d'enquête a paraphé le dossier et le registre d'enquête qui a été signé par le maire.

□ **PARUTION DANS LA PRESSE**

avis d'enquête parcellaire

Ouest France : édition du 30 janvier 2013

## **9. PERMANENCES**

Les membres de la commission d'enquête ont tenu les permanences prévues en accord avec les services de la Préfecture de la Sarthe (bureau de l'utilité publique).

Voir "ORGANISATION DE L'ENQUÊTE" dates, horaires et lieux des permanences.

### **Ouverture de l'enquête**

Le lundi 18 février 2013 l'ouverture de l'enquête s'est faite

- à la mairie de SAINT-CALAIS, au début de la première permanence de 9 h à 12 h
- à la mairie de MONTAILLE
- à la mairie de CONFLANS-SUR-ANILLE aux mêmes horaires

Des permanences ont eu lieu

- à la mairie de MONTAILLE
- à la mairie de CONFLANS-SUR-ANILLE

ces deux communes sont concernées par l'enquête parcellaire de la déviation.

Le dossier de l'enquête et le registre cotés et paraphés étaient disponibles dans les trois lieux.

### **Compte rendu du déroulement des permanences :**

**Les observations sur les registres et les courriers reçus sont classés chronologiquement.**

#### **Pour les observations :**

SAINT-CALAIS : « SC R1 à SC R19 »

MONTAILLE : « M R1 à M R4 »

CONFLANS SUR ANILLE : « CA R1 à CA R7 »

#### **Pour les courriers :**

SAINT-CALAIS : « SC C1 à SC C8 »

MONTAILLE : « M C1 à M C2 »

CONFLANS-SUR-ANILLE : « CA C 1 »

**à chaque intervention est mentionné : numéro de parcelle/ numéro de terrier(propriétaire)**

Toutes les personnes concernées ont reçu le courrier avec AR du Conseil Général et vérification a pu être faite de l'identité ainsi que des surfaces des parcelles à acquérir.

## **MAIRIE DE SAINT-CALAIS**

### Première permanence - Ouverture de l'enquête

le lundi 18 février 2013 de 9 h à 12 h

tenue par Monsieur Jean FOUQUET, Président de la commission d'enquête.

- une dizaine de personnes sont venues à la permanence.
- 6 personnes ont déposé des observations sur le registre.

Mme BOURGUIGNEAU (88-89/ 370)	<b>classée SC R 1</b>
M. DUPIN( 107/470)	<b>classée SC R 2</b>
M. PELTIER ( 52/ 220)	<b>classée SC R 3</b>
Mme TOURTAUD ( 2/20)	<b>classée SC R 4</b>
Mme HAGUET( 104/450)	<b>classée SC R 5</b>
succession COQUATRIX( 64/ 270)	<b>classée SC R 6</b>

- 3 personnes sont venues observer les plans et ont prévu de revenir pour écrire des observations ou déposer des courriers.
- M VERRON directeur du SMIRGEOME ( 4/ 40) est venu voir les plans de la déchetterie. Il demandera plus de renseignements à M CORBEAU.
- M. LETELLIER, maire de SAINT CALAIS, est passé au cours de la permanence et a donné quelques informations complémentaires aux personnes présentes.

### Seconde permanence –

le jeudi 21 février 2013 de 9 h à 12 h

tenue par les trois membres de la commission d'enquête.

Ils ont reçu une trentaine de personnes qui se sont déplacées et qui ont demandé des renseignements.

- 3 personnes ont déposé des observations et 1 a remis un courrier
- |                              |                       |
|------------------------------|-----------------------|
| Mme HAGUET( 104/450)         | <b>classée SC R 7</b> |
| famille METAIS(101-102/ 430) | <b>classée SC R 8</b> |
| M LEBAS                      | <b>classée SC R 9</b> |

- courrier remis par M GASCHET Léonard ( 24-25/ 110)**classé SC C 1**
- visite de Monsieur le maire

### Troisième permanence –

le samedi 23 février 2013 de 9h à 12h

tenue par les trois membres de la commission d'enquête.

Ils ont reçu une vingtaine de personnes qui se sont déplacées et qui ont demandé des renseignements.

- observation orale de M DAGUENET, qui après un appel téléphonique de Mme DERRE est venu voir les plans
- observation de M BOUVARD ( 46-47/190) **classée SC R 10**

- observation de Mme PAIRIGOIS ( 31-33-38/150) **classée SC R 11**
- observation de Mme CATALANO ( 79-80/350) **classée SC R 12**
- observation de M HAGUET (104/450) **classée SC R 13**
  
- courrier remis par M. MARCHAND (108-109/480) **classé SC C 2**
- courrier remis par M. BOURBON pour la SCP « transports BOURBON »  
( 65-74-75/280) **classé SC C 3**
- courrier remis par M COCHIN ( 91-94/390) **classé SC C 4**

#### Quatrième permanence –

le jeudi 28 février 2013 de 9 h à 12 h

tenue par les trois membres de la commission d'enquête.

Ils ont reçu une quinzaine de personnes qui se sont déplacées, certaines pour la deuxième fois.

- Visite de M. DAGUENET. Après un appel téléphonique à Mme DERRE, son problème sera traité directement par les Services de l'Infrastructure Routière.

- observation de M MONCHATRE (62/250) **classée SC R 14**
- observation de M LEBAS **classée SC R 15**
- observation de M DORON (111-113-114/490) **classée SC R 16**
- observation de M GASCHER (exploitant) **classée SC R 17**
  
- courrier de M GASCHER (exploitant) **classé SC C 5**

#### cinquième permanence - Dernier jour de l'enquête

le lundi 04 mars 2013 de 14 h 45 à 17 h 45

tenue par Monsieur Jean FOUQUET, Président de la commission d'enquête.

- observation de M PASQUIER **classée SC R 18**
- observation de Monsieur le maire de SAINT -CALAIS **classée SC R 19**
  
- courrier remis par Mme PAIRIGOIS(31-33-38/150) **classé SC C 6**
- courrier remis par Mme JEULIN (81-95-97/360) **classé SC C 7**
- courrier de M GASCHER (propriétaire) ( 24-25/110) **classé SC C 8**

Une personne est venue à la permanence et n'a pas voulu remettre son courrier, elle le transmettra directement à Mme DERRE à la direction générale des infrastructures 6 avenue Pierre Mendès France au Mans.

### **MAIRIE DE MONTAILLE**

#### Première permanence - Ouverture de l'enquête

le lundi 18 février 2013 de 9 h à 12 h

tenue par Monsieur Michel HERFRAY, membre de la commission d'enquête.

Trois personnes se sont présentées en mairie :

- Mme COHIN Huguette et M. COHIN Patrick (5/50) sont venus consulter le dossier et demander des explication sur la destination de leur prélèvement.
- M. GASCHET Rémy (17/70) conteste le prélèvement de sa parcelle 17. Il émet une réclamation à ce sujet sur le registre.

**classée M R 1**

### Seconde permanence - Dernier jour de l'enquête

le lundi 4 mars 2013 de 14 h 45 à 17 h 45

tenue par Monsieur Michel HERFRAY, membre de la commission d'enquête.

Trois personnes se sont présentées en mairie, soit pour une première visite soit en complément d'une visite déjà effectuée.

- Monsieur le Maire de la commune de MONTAILLE signale l'interrogation de propriété sur la parcelle 10/30, cadastrée 875. La commune n' a pas trace de propriété de cette parcelle. Des recherches vont être faites.

**classée M R 2**

- Monsieur PLEU (23/100) intervenant au nom de sa femme Mme DELAUNAY Hélène, demande la conservation, au coin sud-est de la parcelle 23/100, d'un sapin qu'il a lui même fait replanter après une tempête.

**Classée M R3**

- Monsieur GASCHET Rémy (20/ 80) suite à la suppression du Chemin Rural

n°23, souhaite racheter à la commune de SAINT-CALAIS, la partie nord de ce chemin qui fait suite à la parcelle 20/ 80 afin de l'intégrer dans ses terres de cultures. Il informe d'un projet d'achat ancien de cette parcelle et dépose copie de la promesse de vente.

Il signale également des passages de lignes électriques sur la parcelle 16/70

**classée M R4**

En complément et en appui de son observation, Monsieur GASCHET dépose deux courriers (photocopies)

**classés M C1 et M C2**

## **MAIRIE DE CONFLANS-SUR-ANILLE**

### Première permanence - Ouverture de l'enquête

le lundi 18 février 2013 de 9 h à 12 h

tenue par Madame Catherine PAPIN, membre de la commission d'enquête.

Six visites et cinq observations sur le registre

- Mme ROBERTON et ses enfants :(71/330)

**classée C A R1**

- M. M CONARD : ( 76/340)

**classée C A R2**

- M. BOURBON : ( 74/280,75/280,65/280)

**classée C A R 3**

- Indivision CHERON : (115/ 510) . Messieurs CHERON avaient rendez vous avec Madame DERRÉ du Conseil général pour l'acquisition de leur parcelle et sont venus consulter le dossier d'enquête et particulièrement le plan parcellaire. Ils n'ont pas fait d'observation sur le registre.

- M. et Mme BIGOT : parcelles 32/160, 34/160, 35/160, 36/160, 37/160

**classée C A R 4**

- M. et Mme BIGOT : parcelles 30/140, 40/140,41/140

- M. et Mme MEUNIER : Parcelles 66/290, 69/209 **classée C A R 5**

Toutes ces personnes ont reçu le courrier avec AR du Conseil Général et vérification a pu être faite de l'identité ainsi que des surfaces des parcelles à acquérir.

### Seconde permanence - Dernier jour de l'enquête

le lundi 4 mars 2013 de 14 h 45 à 17 h 45

tenue par Madame Catherine PAPIN, membre de la commission d'enquête.

Quatre visites, deux observations sur le registre et un courrier déposé.

- M. Alain SAUSSEREAU ( 72/300 et 73/300 ) **classée C A R 6**

- M. ALJJI (70/320) **classée C A R 7**

- M. CONARD (76/340) . Courrier déposé, **classé C A C 1**

- Visite de Monsieur Marc SAUSSEREAU, terrier 300

Fin de la permanence à 17h45.

Visite de Monsieur LAMBERT, Maire de CONFLANS-SUR-ANILLE qui a clos le registre à 19h, heure de fermeture de la mairie et l'a transmis avec le dossier au Président de la commission d'enquête.

### Clôture de l'enquête

Le lundi 4 mars 2013 à 17 h 45, à la fin de la permanence, le registre d'enquête parcellaire mis à la disposition du public a été clos par Monsieur le maire de SAINT-CALAIS, ( siège de l'enquête).

Le lundi 4 mars 2013 à 17 h 45 à la fin de la permanence le registre d'enquête parcellaire mis à la disposition du public a été clos par Monsieur le maire de MONTAILLE .

Le lundi 4 mars 2013 à 19h le registre d'enquête parcellaire mis à la disposition du public a été clos par Monsieur le maire de CONFLANS-SUR-ANILLE.

Les membres de la commission se sont retrouvés après leur permanence afin de faire le point sur la fréquentation du public dans chaque mairie.

## 10. CHRONOLOGIE DU DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE ET DES DIFFÉRENTS DÉPLACEMENTS EFFECTUÉS

L'enquête s'est déroulée normalement.

Voir ci-dessous la liste des événements et déplacements, qui ont été réalisés.

**22 janvier 2013** arrêté désignant les membres de la commission d'enquête

22 janvier 2013 réunion à la préfecture pour la mise en place de l'enquête

22 janvier 2013 arrêté de Monsieur le Préfet de la Sarthe

**30 janvier 2013** parution dans la presse locale

**6 février 2013** réunion avec les responsables du projet (Service Infrastructures Routières)

6 février 2013 repas de travail et visite des lieux

6 février 2013 vérification de l'affichage sur le site

**7 février 2013** paraphe du dossier et du registre à SAINT-CALAIS

7 février 2013 vérification de l'affichage communes de SAINT-CALAIS et CONFLANS-SUR-ANILLE

7 février 2013 paraphe du dossier et du registre à CONFLANS-SUR-ANILLE

**8 février 2013** paraphe du dossier et du registre et vérification de l'affichage à MONTAILLE

**18 février 2013** ouverture de l'enquête

18 février 2013 première permanence dans les trois communes : SAINT-CALAIS, MONTAILLE et CONFLANS-SUR-ANILLE

**21 février 2013** deuxième permanence ( SAINT-CALAIS)

**23 février 2013** troisième permanence ( SAINT-CALAIS)

**28 février 2013** quatrième permanence ( SAINT-CALAIS)

**4 mars 2013** permanences SAINT-CALAIS, MONTAILLE et CONFLANS-SUR-ANILLE

4 mars 2013 clôture de l'enquête dans les trois mairies

4 mars 2013 réunion à SAINT-CALAIS des membres de la commission d'enquête

**7 mars 2013** réunion des membres de la commission dans une salle mise à disposition par le Conseil Général

**20 mars 2013** réunion des membres de la commission dans une salle mise à disposition par le Conseil Général

**2 avril 2013** remise du rapport et des conclusions à la Préfecture de la Sarthe (Bureau de l'Utilité Publique)



## 11. OBSERVATIONS ECRITES ET COURRIERS

Les membres de la commission d'enquête, après étude des courriers et des observations sur les registres de SAINT CALAIS, MONTAILLE et CONFLANS-SUR-ANILLE, ont établi un répertoire selon les critères suivants :

### 1- parcelles non ou mal identifiées ou en cours de réattribution

**SC R 6** le problème évoqué par la succession COQUATRIX est à voir avec le notaire désigné

**SC R 19** le maire de SAINT-CALAIS souhaite garder une jonction avec le chemin de randonnée ( voir contestation des acquisitions)

**M R 2** le maire de MONTAILLE signale la recherche de propriété sur la parcelle 10/30

**parcelle 19/90** : c'est un bien sans titre (Mlle BRAULT Oriane), en cours d'acquisition par la commune de SAINT-CALAIS

### 2 - contestation du tracé ou des acquisitions

**SC R 8** famille METAIS - la déviation coupe leur parcelle et ils ne pourront plus nourrir leurs animaux

**SC R 14** M.MONCHATRE - le tracé est incompatible avec l'entrée de sa maison

**SC R15** M.LEBAS souhaite échanger une parcelle pour ses animaux

**SC R 16** M.DORON a une emprise trop importante

**SC R 17** M.GASCHET Laurent est contre l'utilisation d'une parcelle pour le dépôt de terre

**SC R 18** M.PASQUIER s'inquiète du terrain restant le long de la déviation (la Chasselouvière)

**SC R 19** le maire de SAINT-CALAIS souhaite garder le CR2

**SC C 1** M.GASCHET Léonard veut garder ses parcelles ou avoir tout ou partie de la réserve foncière près de chez lui (Montcharrier)

**SC C 5** M.GASCHET Laurent estime qu'il y a démembrement de son exploitation

**SC C 7** M.JEULIN conteste le tracé et veut un échange de terrain voisin

**SC C 8** M.GASCHET Léonard conteste le tracé et l'emprise sur le chemin

**M R 1** M.GASCHET Rémy est contre l'acquisition de la parcelle 17 pour mise en place d'un panneau

**CA R 4** M.BIGOT a des problèmes de chemin de désenclavement

**CA R 7** M. ADJIJI conteste l'acquisition

### **3 – demande d'accès aux parcelles**

**SC R 1** M.BOURGUIGNEAU

**SC R 8** Mme METAIS accès pour nourrir les animaux

**SC R 9** M.LEBAS idem

**SC R 10** M.BOUVARD

**SC R 12** Mme CATALANO

**SC R 18** M.PASQUIER demande un aménagement conséquent pour la sortie de la ferme de FAY auprès de la déchetterie (poteau EDF et pylône de téléphonie). Le chemin d'accès à la déchetterie sera-t-il en double sens ?

Il demande également l'accès et l'acquisition de la réserve foncière des Monceaux

**SC C 3** M.BOURBON : voir CA R3

**SC C 7** M. et Mme JEULIN acceptent de vendre une parcelle mais veulent un accès pour de gros engins

**CA R 3** M.BOURBON demande un accès direct pour les parcelles non louées

**CA R 4** M.BIGOT accès à sa parcelle

**CA R 5** M. MEUNIER demande un accès supplémentaire à sa maison

**CA C 1** M.CONARD demande la réfection du chemin

### **4 - demande d'indemnisation**

**SC R 3** M.PELTIER : s'il y a refus d'acquisition de sa maison, elle perd de la valeur

**SC R 4** M.TOURTEAU

**SC R 15** M.LEBAS : dépréciation du patrimoine

**SC C 2** M.MARCHAND : son terrain est classé constructible

**SC C 7** M.JEULIN : surface boisée, dépréciation du patrimoine

**SC C 8** M. GASCHET Léonard : en cas de vente qui paie les frais ?

**M R 4** M.GASCHET Rémy

**CA R 1** M.ROBERTON : dépréciation du patrimoine

### **5 - déplacement ou reconstruction de bâtiments ou de hangars,**

**SC R 1** M.BOURGUIGNEAU : bâtiment pour camping car ou matériel aratoire

**SC R 8** Mme METAIS : bâtiment d'abri des animaux

**SC R 15** M.LEBAS : bâtiment d'abri des animaux

**SC C4** M.COCHIN demande à garder le bâtiment ou à le déplacer sur une de ses parcelles

## **6 - remplacement ou maintien d'arbres, de haies ou de verger**

**SC R 2** M. DUPIN s'inquiète pour son verger

**SC R 13** M. HAGUET demande le remplacement d'une haie

**SC C 2** MARCHAND : haie, arbres fruitiers, bornage du terrain

**SC C 6** PAIRIGOIS veut le remplacement d'une haie

**M R 3** M. PLEU souhaite garder un sapin

**CA R 1** ROBERTON veut le remplacement d'une haie et garder un chêne

## **7 - souhait d' un échange de parcelle**

**SC R 5** M.HAGUET est annulé par **SC R 7** M.HAGUET

**SC R 11** et **SC C 6** M.PAIRIGOIS

**SC R 12** Mme CATALANO

**SC R 15** LEBAS échange de parcelle pour garder celle où sont les animaux

## **8 - travaux connexes sur les réseaux**

**SC R 2** M.DUPIN restaurer une arrivée d'eau

**M R 4** et **M C 1** M. GASCHET Rémy déplacer une ligne téléphonique

**CA R 5** M.MEUNIER refaire une bouche d'égout

**CA R 6** M.SAUSSEREAU déplacer les conduits d'irrigation sur la parcelle 474

## **9 - clôtures,**

**SC R 2** M.DUPIN,

**SC R 3** M.PELTIER,

**SC R 6** succession COQUARIIX

**SC R 13** M.HAGUET

**SC C 2** M.MARCHAND

**M R 4** M. GASCHET Rémy

**CA R 2** et **CA C 1** M.CONARD,

refaire un chemin carrossable

**CA R 2** M.CONARD, **CA R 5** M.MEUNIER

isolation contre le bruit, la pollution

**SC R 3** M.PELTIER,

**SC R 8 M.METAIS,**  
**SC R 13 M.HAGUET,**

**CA R1 M.ROBERTON**

## **10 - acquisitions hors emprise mais conséquentes à elle**

**M R1 et M C2 :** M. GASCHET Rémy achat d'un chemin qui ne sera plus utilisé suite à la déviation

A Le Mans, le 2 avril 2013

le Président de la commission d'enquête

Monsieur Jean FOUQUET



les membres de la commission d'enquête

Monsieur Michel HERFRAY

Madame Catherine PAPIN



# DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

## ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 18 février au lundi 4 mars 2013

***ENQUETE PARCELLAIRE RELATIVE AU PROJET DE  
DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 357***

### **CONCLUSIONS ET AVIS**

**de la commission d'enquête**

**Arrêté Préfectoral n° 2013022- 0002 du 22 janvier 2013**

Les permanences se sont déroulées normalement dans chaque mairie.  
Les membres de la commission d'enquête remercient les maires de SAINT-CALAIS, MONTAILLE et CONFLANS-SUR-ANNILLE et leur personnel communal pour leur accueil, leur disponibilité et la mise à disposition de salle pour recevoir le public.

## **SYNTHESE et ANALYSE DES OBSERVATIONS par les membres de la commission d'enquête**

(certains critères de classement ont été regroupés)

- parcelles non ou mal identifiées ou en cours de réattribution  
contestation du tracé ou des acquisitions

### **réponse de la commission**

*L'enquête parcellaire a permis de voir que ces observations sont à prendre en compte tout en ne remettant pas en cause la Déclaration d'Utilité Publique.*

- demande d'accès aux parcelles

### **réponse de la commission**

*Certaines parcelles seront morcelées et ces observations sont justifiées.*

- demande d'indemnisation

### **réponse de la commission**

*Il ne nous appartient pas de prendre une décision à ce sujet.*

- déplacement ou reconstruction de bâtiments ou de hangars,  
remplacement ou maintien d'arbres, de haies ou de verger, travaux connexes  
sur les réseaux, les clôtures,

### **réponse de la commission**

*Ces observations demandent une attention particulière. Ces demandes sont à prendre en considération afin de restituer un patrimoine rural cohérent.*

- souhait d' un échange de parcelle

### **réponse de la commission**

*La commission d'aménagement foncier n' a pas souhaité faire un remembrement , ces observations seront à étudier au cas par cas, dans l'intérêt des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles.*

- acquisitions hors emprise mais conséquentes à elle  
*A voir dans le domaine du possible.*

## **AVIS de la commission d'enquête**

### **Enquête parcellaire relative au projet de déviation de la route départementale 357**

- vu le code de l'expropriation,
- vu l'arrêté préfectoral n° 2012010-0002 du 24 janvier 2012 déclarant d'utilité publique le tracé et les travaux nécessaires à la réalisation de la déviation de la RD 357,
- vu l'arrêté préfectoral n° 2013022-0002 du 22 janvier 2013 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire relative au projet de déviation de la RD 357, sur le territoire des communes de SAINT CALAIS, MONTAILLE et CONFLANS-SUR-ANILLE, à la demande du Président du Conseil Général de la Sarthe et la désignation des membres de la commission d'enquête,
- vu le dossier d'enquête, mis à la disposition du public dans les trois communes,
- vu l'ensemble des observations écrites sur les registres d'enquête, et les courriers reçus,
- considérant que toutes les formalités réglementaires par voie d'affichage et de presse ont été accomplies,
- considérant que l'enquête s'est déroulée suivant la procédure établie,
- considérant que tous les propriétaires et titulaires de droits figurant dans les états parcellaires ont bien reçu une notification individuelle d'arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire par courrier recommandé avec AR,
  - considérant que les membres de la commission ont pu contrôler tous les accusés de réception,
  - considérant que des permanences ont été tenues dans les trois communes concernées par cette déviation,
- considérant tout ce qui précède,

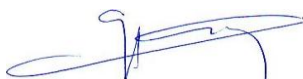
**Les membres de la commission d'enquête émettent  
un avis favorable aux acquisitions foncières nécessaires à la  
création de la déviation de la Route Départementale numéro  
357**

**tout en recommandant**

- que les exploitations agricoles dont les parcelles sont scindées ou fortement réduites ne soient pas pénalisées par le projet en envisageant une restructuration parcellaire utilisant au mieux les réserves foncières existantes
- que les acquisitions prévues se fassent au mieux des intérêts des propriétaires et des exploitants agricoles
- que les travaux connexes permettent de reconstruire pour chacun un patrimoine rural cohérent.

Fait au Mans le 2 avril 2013

Le Président de la commission d'enquête  
Jean FOUQUET



Les membres titulaires de la commission d'enquête

Michel HERFRAY

Catherine PAPIN





# DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

## ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 18 février au lundi 04 mars 2013

***ENQUETE PARCELLAIRE RELATIVE AU PROJET DE  
DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 357***

### ANNEXES

**AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE DEVIATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 357**

Par arrêté n° 2013022 – 0002 en date du 22 janvier 2013, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire relative au projet de déviation de la route départementale n° 357 sur le territoire des communes de SAINT CALAIS, MONTAILLE, Conflans-sur-Anille sur la demande du président du Conseil Général, portant sur l'acquisition par le Conseil Général de terrains nécessaires à la réalisation du projet de déviation de la route départementale n° 357, en Sarthe.

La commission d'enquête constituée en vue de mener cette enquête parcellaire est composée comme suit :

Président :

- Monsieur Jean FOUQUET, retraité de l'administration,

Membres titulaires :

- Monsieur Michel HERFRAY, retraité de l'éducation nationale,
- Madame Catherine PAPIN, secrétaire,

Membre suppléant :

- Monsieur Benoît DEBOSQUE, expert agricole et foncier.

En cas d'empêchement de M. FOUQUET, la présidence sera assurée par M. HERFRAY, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, le suppléant sera chargé de le remplacer jusqu'à la fin de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de SAINT CALAIS – rue Amédée Savidan, 72120 SAINT CALAIS – où toutes les observations pourront être adressées au président de la commission par écrit afin d'être annexées au registre.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans chaque mairie pendant 15 jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance

**du lundi 18 février au lundi 4 mars 2013 inclus,**

aux heures et jours d'ouverture habituels des mairies concernées, et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevront en personne les observations du public dans chacune des mairies aux dates et heures indiquées ci-dessous :

SAINT CALAIS	Lundi 18 février 2013, 9h-12h Jeudi 21 février 2013, 9h-12h Samedi 23 février 2013, 9h-12h Jeudi 28 février 2013, 9h-12h Lundi 4 mars 2013, 14h45-17h45
MONTAILLE	Lundi 18 février 2013, 9h-12h Lundi 4 mars 2013, 14h45-17h45
Conflans-sur-Anille	Lundi 18 février 2013, 9h-12h Lundi 4 mars 2013, 14h45-17h4

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, les registres d'enquête parcellaire seront clos et signés par les maires et transmis dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête complet et les documents annexés au président de la commission d'enquête qui dressera le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'éclairer et fera connaître son avis sur l'emprise des ouvrages projetés. Ces formalités devront être terminées dans un délai maximum de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

**L'ensemble du dossier sera transmis ensuite au préfet en vue de la prise d'un arrêté de cessibilité.**

**Déviotion de la route départementale n° 357**

**AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE**

Par arrêté n° 2013022-0002 en date du 22 janvier 2013, le préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire relative au projet de déviation de la route départementale n° 357 sur le territoire des communes de Saint-Calais, Montillé, Conflans-sur-Anillé sur la demande du président du Conseil général, portant sur l'acquisition par le Conseil général de terrains nécessaires à la réalisation du projet de déviation de la route départementale n° 357, en Sarthe.

La commission d'enquête constituée en vue de mener cette enquête parcellaire est composée comme suit :

Président :

- M. Jean Fouquet, retraité de l'administration.

Membres titulaires :

- M. Michel Herfray, retraité de l'éducation nationale.
- Mme Catherine Papin, secrétaire.

Membre suppléant :

- M. Benoît Debosque, expert agricole et foncier.

En cas d'empêchement de M. Fouquet, la présidence sera assurée par M. Herfray, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, le suppléant sera chargé de le remplacer jusqu'à la fin de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Calais, rue Arméée-Savidan, 72120 Saint-Calais, où toutes les observations pourront être adressées au président de la commission par écrit afin d'être annexées au registre. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans chaque mairie pendant 15 jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi 18 février au lundi 4 mars 2013 inclus, aux heures et jours d'ouverture habituels des mairies concernées, et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevront en personne les observations du public dans chacune des mairies aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Saint-Calais :

- lundi 18 février 2013, 9 h à 12 h ;
- jeudi 21 février 2013, 9 h à 12 h ;
- samedi 23 février 2013, 9 h à 12 h ;
- jeudi 28 février 2013, 9 h à 12 h ;

Montillé :

- lundi 4 mars 2013, 14 h 45 à 17 h 45.

Conflans-sur-Anillé :

- lundi 18 février 2013, 9 h à 12 h ;
- lundi 4 mars 2013, 14 h 45 à 17 h 45.

À l'expiration du délai fixé ci-dessus, les registres d'enquête parcellaire seront clos et signés par les maires et transmis dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête complet et les documents annexes au président de la commission d'enquête qui dressera le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'éclairer et fera connaître son avis sur l'emprise des ouvrages projetés. Ces formalités devront être terminées dans un délai maximum de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. L'ensemble du dossier sera transmis ensuite au préfet en vue de la prise d'un arrêté de cessibilité.

sien n° 72, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Mans (72) sous le numéro B 438 619 538, a, en sa qualité d'associée unique de la Société «Le Commerce Hôtel», décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société «Le Commerce Hôtel» peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce du Mans (72).

Cette dissolution a mis fin aux fonctions de Mme Valérie Leliège, gérante, qui a été nommée comme mandataire ad hoc dans le cadre de la procédure ci-dessus.

Pour avis  
La Gérante.

Achetez les livres des  
**Éditions OUEST-FRANCE**  
B.P. 6339, 35063 RENNES Cedex  
Téléphone : 02 99 32 58 23

Plus  
de  
**2 000**  
nouveaux  
marchés  
en ligne  
chaque  
jour.

 **QUESTMARCHÉS.COM**  
Fouquez chercher ailleurs pour réussir ?

survenu le lundi 28 janvier 2013 à l'âge de 93 ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 31 janvier 2013, à 14 h 00, en l'église Ste-Thérèse.**

Condoléances sur registre.

Fleurs naturelles seulement.

Cet avis tient lieu de faire-part.

PF Lebarbier,  
316, rue de Laigné, Le Mans,  
tél. 02 43 72 50 55.

**Le Mans**

Mme Louise Poupard, sa sœur; ses beaux-frères, belles-sœurs, ses neveux et nièces, les parents et amis, ont le chagrin de vous faire part du décès de

**Madame**  
veuve **Juliette DURAND**  
née POUPARD

enlevée à leur affection le samedi 26 janvier, dans sa 90<sup>e</sup> année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 1<sup>er</sup> février à 14 h 30, en l'église St-Liboire du Mans.**

Des fleurs et des messes.

Priez pour elle.

Condoléances sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Duillard, "Le Choix funéraire",  
www.duillard.pf-condo.fr,  
Coulaines, tél. 02 43 740 700.

**Yvré-le-Pôlin**

Mme Annick Guyon, son épouse; M. et Mme Laurent Guyon, Mlle Marina Guyon, ses enfants; ses petites-filles, ses beaux-frères, ses belles-sœurs et toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

**Monsieur Michel GUYON**

survenu le dimanche 27 janvier 2013, à l'âge de 71 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu **jeudi 31 janvier, à 14 h 30, en l'église de Cérans-Fouilletourte.**

Les témoignages de sympathie seront recueillis sur un registre à signatures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La famille remercie sincèrement les personnes qui prendront part à sa peine.

PF Waite, 22, rue du Père-Mersenne, Cérans-Fouilletourte,  
tél. 02 43 42 41 08.

dront part à sa peine.

PF Coulon,  
1, rue du 11-Novembre,  
La Suze, tél. 02 43 77 30 36.

**Le Lude, Château-du-Loir**

Melle Séverine Préhu, sa fille; M. Alban Moreau, son frère; sa belle-sœur, ses neveux et nièces ont la profonde douleur de vous faire part du décès de

**Madame Marielle MOREAU**  
épouse VERON

survenu le 28 janvier 2013, à l'âge de 64 ans.

La cérémonie civile aura lieu **vendredi 1<sup>er</sup> février 2013 à 11 h 15, au crématorium des Hunaudières à Ruaudin face à Antarès.**

Marielle repose à la chambre funéraire de Château-du-Loir.

Une rose rouge pour l'accompagnement.

Condoléances sur registre.

PF Duillard, "Le Choix funéraire",  
Château-du-Loir,  
tél. 02 43 44 01 60.

**Luché-Pringé  
Thorée-les-Pins  
Château-du-Loir**

Micheline Rousseau et Daniel Bouvet, Alain Rousseau et Aline Fontelles, Jean-Michel Rousseau (†), ses enfants; Stéphane, Tony, Elisa et Manuella, ses petits-enfants; ses arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Madame Irène ROUSSEAU**  
née HEURTELOUP

survenu le 28 janvier 2013, à l'âge de 95 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 1<sup>er</sup> février, à 15 heures, en l'église Saint-Martin de Luché-Pringé (72).**

Mme Rousseau repose à la chambre funéraire des Ets Poinet-Picard, rue des Eturcies, à La Flèche.

Condoléances sur registre.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements, et en particulier à l'ensemble du personnel du Centre hospitalier de Château-du-Loir pour sa gentillesse et son dévouement.

PF Poinet-Picard,  
rue des Eturcies, La Flèche,  
tél. 02 43 94 01 01.

**Les obsèques célébrées ce jour\* en Sarthe**

Déposez gratuitement vos condoléances sur [www.ouest-france.fr/dansnoscoeurs](http://www.ouest-france.fr/dansnoscoeurs)

- **Ardenay-sur-Mérize :**  
14 h 15 : Lucienne QUESNEL, au crématorium des hunaudières. PF Duillard, Ruaudin
- **Arnage :**  
15 h 00 : Gérard LECOMTE, en l'église Saint-Gilles. PF Duillard, Ruaudin
- **Conlie :**  
14 h 30 : Mauricette PLARD, en l'église. PF Mélangier-Lépinay
- **Coudrecieux :**

ses beaux et toute de vous  
**Mac**  
née i

survenu de 76 à La cérébrée jeu en l'égl Mme G partir di raire, ru Cet avis Condoli La fami ment ti prendr 48, Gra 72140 i

PF Crét Conlie,

**Le Ma**

La dire: Société part du

**Mo**  
Fon Bou

La céré brée je res, en

**Chère**

Le pr Roues: de Cou de vor

**Me**  
Pré de

La Jér brée j 15 he

**Roëz  
La Su  
Sion-  
Chen**

M. et l M. et l M. et l M. et l M. et l ses pr ses ar ses an toute l vous f

**Mi**  
**Mi**  
né

survei 95\* ar La cér brée v 15 he sur-Si Mme funér Suze. Cet a Condi Pas c La fa toute: dront persc de B

A 4  
affic  
he

PREFET DE LA SARTHE

Commune de ..... SAINT-CALAIS .....

CERTIFICAT D’AFFICHAGE



# AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE RD357 DÉVIATION DE SAINT CALAIS

Communes de  
SAINT CALAIS,  
CONFLANS SUR ANILLE  
et MONTAILLE

du **lundi 18 février 2013**  
au **lundi 4 mars 2013**  
inclus

Projet bénéficiant de la participation financière de :



**AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE**  
**DÉVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 357**

Par arrêté n° 2013022-0002 en date du 27 janvier 2013, le Préfet de la Sarthe a autorisé l’entreprise Pigeonnerie parcellaire effectuée au profit de déviation de la route départementale n° 357 sur la commune de SAINT CALAIS, par le Service Départemental de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire de la Sarthe, en vertu de la loi n° 101 du 6 mai 2010 relative à l’égalité territoriale, de la loi n° 1253 du 13 octobre 2005 relative à l’égalisation de territoires et de la loi n° 1253 du 13 octobre 2005 relative à l’égalisation de territoires.

La consultation d’experts consistant en vue de mener cette enquête parcellaire est composée comme suit :

Monsieur Jean LUCQUET, maître d’œuvre de l’étude de faisabilité.

Monsieur Stéphane LAURENT, maître d’œuvre de l’étude de faisabilité.

Monsieur Christophe FAYON, maître d’œuvre.

Monsieur Stéphane LEBLANC, maître d’œuvre.

De son Préfet, Monsieur de LA FOUCHÈRE, le préfète a été saisi par M. LUCQUET, maître d’œuvre de l’étude de faisabilité, pour lui adresser un avis sur le projet de déviation de la route départementale n° 357 sur la commune de SAINT CALAIS, par le Service Départemental de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire de la Sarthe, en vertu de la loi n° 101 du 6 mai 2010 relative à l’égalité territoriale, de la loi n° 1253 du 13 octobre 2005 relative à l’égalisation de territoires et de la loi n° 1253 du 13 octobre 2005 relative à l’égalisation de territoires.

Le plan de déviation ainsi que son schéma de principe sont déposés dans chaque mairie pendant 15 jours consécutifs, afin que chaque citoyen puisse connaître le projet de déviation de la route départementale n° 357, en vue de la consultation d’experts consistant en vue de mener cette enquête parcellaire.

Un ou plusieurs membres de la commission d’enquête peuvent se présenter les observations de public, dans des délais strictement définis et dans les conditions prévues à l’article 1253 de la loi n° 101 du 6 mai 2010 relative à l’égalité territoriale, de la loi n° 1253 du 13 octobre 2005 relative à l’égalisation de territoires et de la loi n° 1253 du 13 octobre 2005 relative à l’égalisation de territoires.

SAINT CALAIS	Lundi 18 février 2013, de 12h à 17h
CONFLANS SUR ANILLE	Lundi 18 février 2013, de 12h à 17h
MONTAILLE	Lundi 18 février 2013, de 12h à 17h
SAINT CALAIS	Lundi 4 mars 2013, de 12h à 17h

Le Préfet de la Sarthe a autorisé l’entreprise Pigeonnerie parcellaire effectuée au profit de déviation de la route départementale n° 357 sur la commune de SAINT CALAIS, par le Service Départemental de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire de la Sarthe, en vertu de la loi n° 101 du 6 mai 2010 relative à l’égalité territoriale, de la loi n° 1253 du 13 octobre 2005 relative à l’égalisation de territoires et de la loi n° 1253 du 13 octobre 2005 relative à l’égalisation de territoires.

Le Préfet de la Sarthe a autorisé l’entreprise Pigeonnerie parcellaire effectuée au profit de déviation de la route départementale n° 357 sur la commune de SAINT CALAIS, par le Service Départemental de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire de la Sarthe, en vertu de la loi n° 101 du 6 mai 2010 relative à l’égalité territoriale, de la loi n° 1253 du 13 octobre 2005 relative à l’égalisation de territoires et de la loi n° 1253 du 13 octobre 2005 relative à l’égalisation de territoires.



## A 5 emplacement de l'affichage

